

**MAIRIE DE MONTAIMONT**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 octobre 2016

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Montaimont dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie de Montaimont, sous la présidence de Monsieur Claude PELLISSIER, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : Claude PELLISSIER, Guy GONTHIER, Frédéric SORNIN, Daniel PELLISSIER, Robert REY, Reine COURT, Damien MOREAU, Jean-Claude DURAND et Jacqueline FERRIER.

Absente : Emilie Bonnivard

Damien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Subventions aux associations (complément)
- Secours hélicoportés
- Modifications statuts 4C
- Gîtes communaux

Subventions aux associations

- *SFL2M* : 6 102 €

Cette demande a été faite par courrier. Cette subvention se répartit en 3 points :

- L'embauche du personnel encadrant : 3 990 €
- Participation au cout des repas : 2 112 € pour les 2759 repas de l'année
- Participation aux frais de fonctionnement.

**Le conseil vote à l'unanimité.**

- *L'association des Parents d'élèves* : 400€ pour l'achat des cadeaux de Noël des enfants et de matériel pédagogique pour des activités périscolaire le mercredi après-midi. Amélie Briquet animera les activités afin de confectionner des objets pour le financement du sou des écoles.

L'arbre de Noël des enfants est prévu le 17 décembre 2016.

**Le conseil vote à l'unanimité.**

- *Sous des écoles :*

L'école élémentaire demande par courrier une participation de 350 € par enfant pour le financement de la classe découverte prévue au mois de juin 2017. L'école accueille 7 enfants de la commune.

**Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 2 450 €.**

Convention SAF pour l'exécution des secours du Plan Départemental de Secours en Montagne :

Cette convention définit les obligations et les charges qui incombent à la SAF pour satisfaire aux exigences du Plan Départemental de Secours en Montagne et respecter les nouvelles législations en vigueur.

La SAF indique que le coût sera pour cet hiver 2016-2017 de 55 € par minute de vol.

**Le conseil vote à l'unanimité**

Modification des statuts de la Communauté de Commune du Canton de La Chambre (La 4C) :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes ne pourra être pris qu'après délibération de tous les conseils municipaux.

Ainsi, le conseil municipal doit délibérer des nouveaux statuts votés au conseil communautaire du 14 septembre 2016.

**Le conseil s'exprime par deux abstentions et sept pour la modification des statuts.**

Les gîtes communaux :

La première phase des travaux des gîtes communaux est terminée. Le conseil doit délibérer sur la deuxième tranche des travaux. Celle-ci concerne les gîtes 1, 2, 5 et 6.

Après présentation de l'organisation des travaux et des entreprises intervenantes, le conseil doit délibérer pour autoriser le début de cette deuxième tranche.

Pour rappel, des subventions de l'association des Gîtes de France et du conseil général participent au financement de ce projet.

**Le conseil vote à l'unanimité**

Dissolution du CCAS :

En application de l'article L.123-4 du Code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 201-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, dite loi NOTRe.

**Le conseil vote à l'unanimité pour la dissolution du CCAS et le transfert de la somme de 452.90 € de reliquat sur le budget communal.**

Questions diverses :

*Agence de l'eau / Redevance sur le prélèvement de la ressource en eau :*

Le rendement de l'eau sur la commune n'atteint pas les objectifs fixés par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 et aucun plan d'actions n'a été établi (Beaucoup de fuite, fontaine). La commune équipera les fontaines et les logements locatifs de compteurs d'eau.

*Association du patrimoine de la Préservation du patrimoine de Montaimont*

L'association participe à hauteur de 5 000 € pour la restauration de l'église paroissiale.

*Dameuse pour le SIVU du Grand Coin :*

La commune et la SIVU du Grand Coin sont en court de négociation pour l'achat d'une dameuse. L'implication budgétaire de la commune est importante. Le financement implique les communes du SIVU du Grand Coin, le département. L'achat d'une dameuse d'occasion est pour l'instant le choix retenu.

Afin d'assurer le fonctionnement du domaine pour la saison hiver 2016-2017, une délibération sera prise prochainement.

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAIMENT pour être affiché le 27 octobre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MONTAIMENT, le 27 octobre 2016.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Municipality of Montaimont, which is circular and contains the text 'MONTAIMENT' and '1810'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.